
Lettre du représentant Louchet, en mission dans le département de Seine-Inférieure, qui fait part de la découverte d'une somme d'argent et de monnaie et du don du citoyen Legras, ancien domestique de l'abbé Carrey, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794)

Louis Louchet

Citer ce document / Cite this document :

Louchet Louis. Lettre du représentant Louchet, en mission dans le département de Seine-Inférieure, qui fait part de la découverte d'une somme d'argent et de monnaie et du don du citoyen Legras, ancien domestique de l'abbé Carrey, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 26-27;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20152_t1_0026_0000_8

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Liberté, Egalité, Révolution,

Les représentans du peuple près l'armée des Ardennes,

Considérant l'incivisme prononcé de la grande masse des citoyens d'Ivoy et combien il seroit dangereux de lui laisser le droit d'exercer une surveillance révolutionnaire, le Comité révolutionnaire de la ville de Sedan demeurera chargé d'épurer les bruits publiés dans la dite ville;

Chargeant les commissaires municipaux de notifier le présent arrêté aux membres composant le Comité de surveillance; de lui faire remettre ses registres et de les envoyer au Comité révolutionnaire de Sedan qui révisera les arrestations faites dans la ville d'Ivoy.

[Sedan, 6 frim. II].

Signé : HENTZ, Bô.

Le 7 frimaire, l'an second de la République une et indivisible.

Le Comité révolutionnaire, en conséquence des arrêtés des représentans du peuple, a délibéré que les citoyens Crépel, Darbour, Lacroix, Gérard et Huart l'ainé, iroient à Ivoy faire exécuter promptement l'arrêté des dits représentans.

Signé : VASSANT (*présid.*), VEMMER, JACQUOT, ROBERT, CENDRE, HUART, FONTAINE.

P.c.c. : FONTAINE (*secrét.*).

39

La société populaire de La Motte, district de Sisteron, invite la Convention nationale à rester à son poste et annonce qu'elle offre à la patrie 78 chemises; elle demande qu'on lui accorde une maison d'émigré pour tenir ses séances.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (1).

40

Le citoyen Louchet, représentant du peuple, envoyé par la Convention nationale dans les départements de la Seine-Inférieure et circonvoisins, fait passer un procès-verbal qui constate, 1°) qu'il a été trouvé dans le ci-devant château du ci-devant abbé Carrey, prêtre émigré, une somme de 51 426 liv. en écus de six francs, cachée dans un des murs du château; 2°) que le citoyen Noël Legras, ancien domestique de l'abbé Carrey (2), a déposé entre les mains dudit représentant du peuple une somme de 14 220 liv., aussi en écus de six francs; 3°) qu'il a été trouvé dans le même château 39 jetons, un petit cachet en argent, une petite plaque de cuivre avec des armoiries, et 3 fleurs-de-lys aussi en cuivre (3).

(1) P.V., XXXIV, 10. B⁴ⁿ, 5 germ. (suppl^t); C. Eg., n° 581.

(2) Abbé Carrey de Saint-Gervais (Jacques Fr. Aug.). Cf. M. BOULOISEAU, *Liste des émigrés...* n° 86.

(3) P.V., XXXIV, 10-11 et 282. B⁴ⁿ, 8 germ. (2^e suppl^t).

[St-Gervais-d'Asnières, 17 frim. II. P.-V. des représentants] (1)

Moi, Représentant du Peuple français envoyé par la Convention nationale dans les départements de la Seine-Inférieure et circonvoisins m'étant en vertu de l'arrêté pris à Pont-Audemer le 16 de ce mois conjointement avec mes collègues Delacroix et Legendre envoyés dans les mêmes départements, transporté dans la commune de St-Gervais-d'Asnières, canton de Cormeilles, district de Pont-Audemer, département de l'Eure et de là rendu au château du ci-devant abbé Carrey, ci-devant Seigneur du dit St-Gervais, Docteur de Sorbonne, chanoine haut doyen de l'Eglise métropolitaine de Rouen, vicaire général du diocèse, émigré, pour y constater, vérifier et transporter à Paris une somme en numéraire que le citoyen Antoine Bellenger, procureur de la d. commune de St-Gervais-d'Asnières déclara hier au nom de la municipalité à mes collègues et à moi être déposée dans une armoire pratiquée à dessein dans un des murs du dit château et pour y faire des recherches à l'effet de découvrir l'argenterie ci-devant appartenante au d. ci-devant abbé Carrey, émigré, et que la municipalité soupçonnait aussi être cachée dans le même château.

J'ai trouvé le maire et officiers municipaux et procureur de la commune dans le dit château où ils m'attendaient, ayant été prévenus de mon arrivée. Je les ai requis de faire lever sur le champ les scellés apposés par leur ordre sur les portes du château, de m'ouvrir ces portes, de m'introduire et accompagner dans tous les appartements et chambres pour constater et vérifier avec moi la somme en numéraire qu'ils nous avaient fait dire par l'organe du procureur de la commune être déposée en ce lieu et ordonner toutes les fouilles et perquisitions nécessaires pour découvrir l'argenterie qu'ils présumaient y être cachée, et étant dans la chambre à coucher du ci-devant abbé s'est présenté à moi le citoyen Noël Legras, ci-devant domestique du ci-devant abbé Carrey, par lui employé à la vente des bois et chargé de diriger les réparations de ses bâtiments, lequel m'a déclaré être dépositaire de cinq sacs remplis de numéraire que le d. abbé Carrey émigré avait laissé entre ses mains vers la fin du mois de juin 1792 (vieux style) sans lui donner à connaître en aucune manière qu'il eut envie de s'expatrier et seulement en lui disant qu'il lui ferait parvenir cet argent dès qu'il en recevrait l'ordre de sa part; et le citoyen Noël Legras, dont la municipalité de St-Gervais m'a certifié la probité et le civisme, et m'ayant volontairement et de son propre gré remis les 5 sacs ci-dessus mentionnés, je lui ai fait ouvrir les uns après les autres et les espèces contenues dans chacun ayant été deux fois comptées par moi et par les maire, officiers municipaux et procureur de la commune, qui les avaient ouverts il en est résulté que les 5 sacs dont il est question contenaient une somme de 14 220 livres.

Ensuite je me suis transporté avec le maire, officiers municipaux et procureur de la com-

(1) C 297, pl. 1013, p. 1-2.

mune dans le cabinet d'études du ci-devant abbé Carrey, émigré, où ils m'ont dit qu'était caché l'argent pour le recouvrement duquel j'étais venu à St-Gervais et dont les d. officiers municipaux m'ont déclaré avoir eu connaissance par le moyen de Noël Legras, lequel ayant entendu dire à un menuisier qu'il avait fait dans le château une armoire qui s'ouvrait par un secret que personne n'était capable de deviner, se rappela l'endroit où le menuisier avait travaillé, soupçonna que cette armoire contenait des effets précieux, l'indiqua à la municipalité qui fit des recherches et s'est convaincu bientôt que les soupçons et conjectures de Noël Legras étaient bien fondées et s'empressa d'en donner avis à mes collègues et à moi. J'ai ordonné aux officiers municipaux de faire l'ouverture de cette armoire, ce qui s'est fait sur le champ. L'armoire s'est trouvée renfermer 25 sacs remplis d'écus de six livres à la face du tyran comme ceux à moi remis par Noël Legras. J'ai fait ouvrir les 25 sacs les uns après les autres et les espèces que chacun contenait ayant été aussi comptées deux fois par moi et par les maire, officiers municipaux et procureur de la commune de St-Gervais, il a été constaté que ces 25 sacs contenaient une somme de 51 426 livres laquelle somme et celle de 14 220 livres dont il a été parlé plus haut forment un total de 65 646 livres que j'ai fait remettre dans des sacs sur lesquels j'ai apposés le sceau des représentants du peuple français pour les transporter à Paris et en faire avec le Procureur de la commune de St-Gervais, hommage à la Convention nationale.

Cette opération finie j'ai visité soigneusement et toujours accompagné des maire, officiers municipaux et procureur de la commune les différents appartements, chambres, caves, greniers, jardins et autres lieux du ci-devant château où j'ai ordonné et fait faire toutes les fouilles et perquisitions nécessaires pour découvrir l'endroit où peut être cachée l'argenterie du ci-devant abbé Carrey, émigré. Ces recherches n'ayant produit que la découverte de 39 jetons d'argent, de la grandeur et de l'épaisseur d'une pièce de 24 sols, aux armes du despotisme, qu'un très petit cachet d'argent, une petite plaque de cuivre aux armoiries des ci-devant seigneurs de St-Gervais avec cette inscription : J'appartiens à Mr le chevalier de St-Gervais; enfin trois fleurs de lys aussi de cuivre servant à la pâtisserie, j'ai fait joindre ces effets à l'argent trouvé dans le ci-devant château, et j'ai dressé du tout le présent procès-verbal avec les maire, officiers municipaux et procureur de la commune et l'ai signé ainsi qu'eux.

L. LOUCHET, LHITEMBLE (*secrét.*), DUHAMEL (*maire*), S. DUVAL, J. PIEL (*off. mun.*), BELLENGER (*procureur de la commune*).

P.c.c. : FOURNET (*secrét.*).

41

Le citoyen Lachau fils, résidant à Gap, jaloux de concourir à la destruction des ennemis de notre liberté, écrit à la Convention pour la prier d'agréer l'hommage qu'il lui fait de la

liquidation de l'office de notaire dont il est titulaire.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (1).

42

Delaunay, citoyen d'Angers, fait passer, par l'intermédiaire de Talot, représentant du peuple, qui les remet sur le bureau, divers brevets, du remboursement desquels il fait don à la nation.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Le cⁿ Delaunay, au repr. Talot, Butte St-Roch, rue des Moulins, n^o 25 à Paris; Angers, 24 vent. II] (3).

« Citoyen représentant,

Je te prie de vouloir bien faire agréer à la Convention nationale ma petite offrande qui consiste dans ce qui pourrait me revenir par la liquidation de mes deux brevets de maîtrise de maçon, l'un du 10 octobre 1767, prix de la finance 250 l. et l'autre par agrégation, du 3 juillet 1778, prix de la finance 150 l. J'ai fait passer à son tems, 11 avril 1792, toutes les pièces justificatives qu'on me demanda.

Je voudrais, brave représentant, pouvoir offrir quelque chose de plus intéressant pour consolider la République. S. et F. »

Ton concitoyen : R.F. DELAUNAY
(*expert, rue de l'Aiguillerie, Angers*).

43

La société républicaine de Laon appelle le glaive vengeur des lois sur les têtes coupables de tous les ennemis de la patrie. « Que la sévérité des mesures révolutionnaires, dit-elle, comprime l'audace des ennemis intérieurs, tandis que nos invincibles guerriers vont mettre en déroute les vils satellites des tyrans ».

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Laon, 1^{er} germ. II] (5)

« Soutiens de la République. En vain les infâmes suppôts des tyrans viennent de conspirer contre la patrie; en vain ils ont employé l'or corrupteur, emprunté le masque du patriotisme; vous veillez, et la liberté sera inébranlable.

« Investi de l'estime et de la confiance universelles, votre comité de salut public marche intrépidement au milieu des périls et des orages. Représentants du peuple, le peuple entier est là pour vous défendre. Le peuple est incorruptible; le peuple français veut la République, et l'Univers conjuré ne pourrait la lui ravir.

(1) P.V., XXXIV, 11. Bⁱⁿ, 5 germ. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XXXIV, 11. Bⁱⁿ, 5 germ. (2^e suppl^t).

(3) C 297, pl. 1015, p. 4.

(4) P.V., XXXIV, 11. Bⁱⁿ, 1^{er} germ. (suppl^t).

(5) C 299, pl. 1045, p. 10. Reproduit dans *Mon.*, XX, 14; *Débats*, n^o 548, p. 1.